

Convention en vue d'impression des guides du VALTOM sur la réduction et la valorisation des végétaux

Entre :

La MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, située BP 48014 à MARSEILLE (13567 Cedex 2), représentée par Madame Martine VASSAL, en sa qualité de Présidente, ci-après désignée « la collectivité signataire »

Et :

Le VALTOM, syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Puy de Dôme et du nord de la Haute Loire, situé 1 chemin des Domaines de Beaulieu à CLERMONT-FERRAND (63 000), représenté par Monsieur Laurent BATTUT, en sa qualité de Président,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de son Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), le VALTOM a édité à l'automne 2020 deux guides sur la réduction et la valorisation des déchets verts :

- Un guide à destination des collectivités sous forme de fiches conseils reliées en brochure,
- Un guide à destination des particuliers sous forme de fiches conseils réunies dans une pochette.

Article 1 – Objet

Co-réalisés avec la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes et cofinancés par l'ADEME, ces supports ont été pensés par le VALTOM pour être diffusés en « Open-Source », libres de droits. Ainsi, les deux guides sont téléchargeables gratuitement sur les sites Internet du VALTOM (www.valtom63.fr) et de la FREDON (www.fredon.fr).

LE VALTOM tient également les fichiers natifs à la disposition des collectivités intéressées par une édition imprimée.

La présente convention a pour objet de préciser l'utilisation des fichiers natifs mis à disposition de la collectivité signataire de la présente convention.

Article 2 – Engagements du VALTOM

Le VALTOM autorise par la présente convention la collectivité signataire à procéder à l'impression des deux guides susnommés sur la réduction et la valorisation des déchets verts.

En vue de cette impression, le VALTOM s'engage à transmettre gratuitement à la collectivité signataire les fichiers natifs des deux guides.

Afin de permettre une personnalisation des supports, le VALTOM autorise la collectivité signataire à :

- Ajouter son logo dans les emplacements prévus à cet effet, désignés dans les fichiers natifs par les encarts « Ici votre logo »,
- Remplacer dans le guide à destination des collectivités, intitulé « Des Trésors verts dans ma commune », les témoignages des collectivités par des témoignages d'autres collectivités locales. Ces nouveaux témoignages devront rester dans la thématique de ceux qu'ils remplacent et auront pour objectifs de relocaliser géographiquement les actions présentées.
- Adapter la liste et exemples de végétaux locaux, dont les espèces invasives, au secteur géographique de la collectivité signataire et de ses partenaires.
- Adapter les photos illustrant les fiches conseils à la végétation locale.
- Adapter les réglementations locales et les réglementations des déchèteries.
- Modifier les liens hypertextes vers les sites internet des partenaires cités lorsque ceux-ci disposent d'antennes locales.

Article 3 – Engagements de la Métropole Aix-Marseille Provence

En contrepartie, la Métropole Aix-Marseille Provence s'engage à :

- Ne pas dénaturer les supports et les messages contenus,
- Ne pas modifier la charte graphique et la mise en page des supports (hormis pour tenir compte des adaptations nécessaires au remplacement des contenus autorisés tel que le nombre de caractères des textes, la liste des espèces locales, la dimension des photos),
- Ne pas supprimer les mentions et les logos du VALTOM, de la FREDON et de l'ADEME,
- Respecter les conditions posées par le VALTOM dans l'article 2,
- Transmettre au VALTOM un bon à tirer pour validation des modifications et adaptations apportées aux supports,
- Adresser au VALTOM un exemplaire de chaque support imprimé.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée mais pourra prendre fin en cas de manquement d'une des parties à ses engagements. En cas de litige, seul le tribunal administratif de Clermont-Ferrand sera compétent.

Convention en vue de l'impression des guides du VALTOM sur la réduction et la valorisation des végétaux / Version 2022

Pour le VALTOM

Signature de la Présidente
Métropole Aix-Marseille
Provence

Fait à :

Pour la Présidente et par
délégation
Monsieur Roland MOUREN

Le :

Fait à :

Le :